

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-0/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149269

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

OBJET : Désignation des représentants du Conseil général pour siéger au sein du conseil de famille des pupilles de l'Etat (Melun).

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil général de désigner les Conseillers généraux qui le représenteront au sein des divers organismes et commissions internes ou externes au Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment dans son article L. 3121-23,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner les conseillers généraux dont les noms suivent pour représenter le Conseil Général de Seine-et-Marne au sein du conseil de famille des pupilles de l'Etat (Melun) :

- Mme Monique DELESSARD, en qualité de titulaire,
- M. Denis JULLEMIER, en qualité de titulaire.

Article 2 : que les représentants désignés ci-dessus siégeront dans ce conseil jusqu'au prochain renouvellement du Conseil général.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ